



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture  
et du sport DICS  
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD

Rue de l'Hôpital 1, CH-1701 Fribourg

T +41 26 305 12 06  
www.fr.ch/dics

## **Modification provisoire de la Directive de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport du 26 avril 2017**

*du 12 avril 2021*

concernant le soutien aux résidences de création en faveur des musiques actuelles

---

### ***La Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS)***

#### *Considérant*

En 2020 et 2021, en raison de la pandémie du covid-19 et des mesures sanitaires en vigueur, les salles de concert et clubs programmant des musiques actuelles sont restés fermés au public la majeure partie du temps. Les artistes, musicien-e-s et groupes de musiques actuelles ont cependant la possibilité d'occuper ces lieux pour préparer et répéter des nouveaux projets musicaux en conditions réelles (tests son, lumière, scénographie, etc.). Les demandes en ce sens sont en augmentation. Face à cette situation et pour encourager le travail de création, la DICS a décidé d'augmenter temporairement le nombre de journées de résidence de création soutenues dans le cadre de la présente directive.

#### ***édicte les modifications des directives suivantes :***

##### **Art. 2 Procédure et conditions**

<sup>1</sup> La DICS, sur préavis de la Commission des affaires culturelles, attribue des subventions pour l'organisation de quarante journées de résidence de création au maximum par année. Les subventions ne peuvent excéder 2 000 francs par journée de résidence de création.

##### **Art. 4 Durée de la modification de la directive**

La modification de la présente directive entre en vigueur avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et remplace temporairement, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, la directive du 26 avril 2017 concernant le soutien aux résidences de création en faveur des musiques actuelles.

Jean-Pierre Siggen  
Conseiller d'Etat, Directeur